



Le 27 janvier 2023

Monsieur le Président
Association des Maires Ruraux du Tarn
2 Rue de la Mairie 81330 RAYSSAC

OBJET : nos préoccupations en ce début 2023

Monsieur le Président,

En ce début d'année, au-delà des vœux que nous formulons à votre endroit et à celles et ceux que vous représentez, nous souhaitons partager avec vous quelques-unes de nos préoccupations.

La fin de l'année a été marquée par des points positifs pour les luttes de nos associations en faveur de l'environnement, en particulier les perspectives ouvertes par l'accord COP 25 de Montréal en faveur d'une restauration de la biodiversité et l'annonce du dépôt d'un projet de loi constitutionnelle portant sur la création tant attendue d'un Défenseur de l'Environnement.

Toutefois, ces avancées ne corrigent pas une incohérence croissante entre :

- d'une part les objectifs énergétiques qui n'en finissent pas d'être modifiés et accélérés, révisés, cartographiés, déclinés et ré accéléérés tant sur un plan national voire européen que sur un plan régional et sub-régional, entre directives UE, lois diverses, décrets et circulaires.
- d'autre part les objectifs plus essentiels de préservation de l'environnement dans ses différentes composantes : paysages et patrimoine, protection des espèces et de leurs habitats, **sans oublier le cadre de vie et la santé des habitants de nos territoire ruraux.**

En effet, les territoires ruraux et leurs collectivités vont faire face à :

- **deux lois d'accélération** dont une sur les énergies renouvelables, que suivra une loi de Programmation Climat Énergie 2050 menant à un décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2024-2033.
Ces lois sont dépourvues de toute évaluation environnementale et donc en contradiction manifeste avec les directives européennes. Elles fonctionnent en sens inverse du bon sens commun, qui commanderait plutôt de fixer d'abord la stratégie long terme et, ensuite seulement des dispositions de l'ordre de la régulation.
On risque d'imposer aux communes puis aux Communautés de communes de définir dans un délai de 6 mois des «zones d'accélération éoliennes », alors même que le bon échelon de programmation d'implantation territoriale des énergies renouvelables n'a toujours pas été trouvé, entre région, département, PÉTR ou SCoT, Communautés de communes et communes.
- **deux circulaires** (Pompili 26 mai 2021, Pannier-Runacher-Darmanin-Béchu-Lescure, 16 septembre 2022) imposant aux Préfets des objectifs chiffrés éoliens et photovoltaïques, assortis pour l'éolien de cartographies dépourvues de caractère contraignant (...)
- **L'adoption du SRADDET** Occitanie dont le volet énergie envisage de multiplier par 3 la puissance éolienne installée, en totale incohérence avec le projet de programmation de l'énergie 2050 comme il apparaît d'ores et déjà dans les textes officiels récemment soumis à la consultation du public.

Rappelons que l'Occitanie, saturée d'éolien dans ses secteurs les plus «rentables», est la région française qui présente la plus forte proportion de contraintes et enjeux opposables aux éoliennes, compte tenu de sa grande richesse paysagère et patrimoniale et de son exceptionnelle biodiversité incluant des couloirs de migration intenses (source : ADEME, dossier 2020 «Renouvellement de l'éolien» p33).

Aussi nous vous informons que nos associations ont déposé un recours gracieux à l'encontre d'un SRADDET manquant singulièrement de rigueur sur le plan environnemental :

- ✓ l'évaluation environnementale présentée au public ne prend pas en compte le niveau de contraintes environnementales évoqué ci-dessus ;
- ✓ il ignore, à de rares exceptions près, les avis délibérés du CESER Occitanie ainsi que de l'Autorité environnementale ;
- ✓ ses règles générales, en particulier les règles n°19 et 20 portant sur les questions énergétiques n'apportent pas les précisions suffisantes pour garantir un développement des énergies renouvelables respectueux du patrimoine naturel, paysager, culturel et du cadre de vie des territoires ruraux et montagnards de la région Occitanie, qui sont leurs principales richesses et des composantes fondamentales de leur attractivité.

Cette situation confuse résulte de l'action constante de lobbies bien introduits dans les ministères – favorisée par le contexte énergétique actuel - et d'une insuffisante préoccupation environnementale dans les directions centrales du ministère de la transition énergétique et dans les directions régionales. Ces administrations tendent à faire prévaloir des solutions techniques sur les enjeux de protection de la biodiversité, mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ainsi que dans les textes fondateurs de la protection de l'Environnement :

- (Charte de l'Environnement, *«considérant que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ...»*)
- La Déclaration de Lausanne du 20 octobre 2020 sur l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles, qui souligne la *«nécessité d'intégrer systématiquement la dimension paysagère dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur la qualité du paysage...»*
- La Convention sur la Diversité Biologique de Rio-de-Janeiro de 1992, qui a pour but d'encourager des politiques menant à un avenir durable et comporte trois objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources. Ainsi, les énergies doivent respecter la biodiversité de manière durable et donc la protéger.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour évoquer avec vous ces sujets auxquels les maires ruraux vont être rapidement confrontés. Dans l'attente de nous rencontrer, nous tenant à votre disposition pour tous compléments, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de notre entière considération.

Jacques Biau
Maire-adjoint Le Rialet
Président Nostra Montanha

Emmanuel Forichon
VP FNE Midi- Pyrénées
Animateur Association Calehl

Adresse : OC.2E / TNE-OE – Mairie du Rialet 81240 Le Rialet; contact@toutesnosenergies.fr